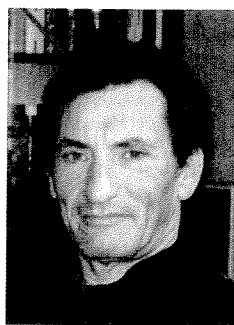


DJCE : une remise en question pour mieux préparer l'avenir

Après bientôt 40 ans d'existence du Diplôme de Juriste Conseil, la Fédération nationale pour le droit de l'entreprise et les Centres DJCE qu'elle rassemble, ont mis en place une commission visant à apprécier les qualités et insuffisances de cette formation, et à effectuer des propositions. La Commission a rendu son rapport en décembre dernier. Interview de Pierre Charreton, directeur juridique du Groupe France Télécom-Orange, président de la Commission « Demain le DJCE ».

Quelles ont été vos motivations pour accepter de présider la commission de travail sur l'avenir du DJCE ? Et quels en sont les enjeux ?



Pierre Charreton

J'avoue avoir été surpris que Jacques Raynard me propose de présider la Commission qu'il avait constituée en vue de réfléchir à l'avenir du DJCE. Puis j'ai pensé qu'il désirait précisément qu'un juriste d'entreprise soit à la tête de cette Commission. Je me suis senti à la fois

investi d'une lourde responsabilité et très honoré. L'enjeu principal était de parvenir à dégager des axes de progrès et un consensus en prenant en compte les différentes perceptions des membres de la Commission.

Face aux formations concurrentes actuelles, comment jugez-vous le positionnement du DJCE, en France d'une part, et à l'international d'autre part ?

Le DJCE est un diplôme universitaire français. C'est encore, il me semble, le meilleur diplôme en droits de l'entreprise et ceci est ressorti assez clairement de l'enquête que nous avons menée auprès des milieux professionnels. Il n'y a pas véritablement de concurrence quand on regarde les choses de près au sens de formations juridiques vraiment comparables. Il y a des formations autres : les masters plus ou moins spécialisés et les écoles. Tout ceci, il faut bien l'avouer, est générateur d'une grande confusion pour les étudiants. D'où l'importance de la communication. Le DJCE n'est par ailleurs pas exclusif d'une double formation, à l'étranger notamment.

Avez-vous été surpris par le diagnostic de la Commission ?

Pas véritablement. Nous savions que le socle était solide mais que l'enseignement devait être réactualisé sur certains thèmes, qu'un accent nouveau devait être mis sur l'international et que l'ensemble des Centres DJCE devaient

développer plus de synergies positives entre eux afin de permettre au DJCE de gagner en cohérence et en visibilité. Nous étions également convaincus qu'il fallait déployer de nouveaux moyens au service d'une politique de communication. Ceci passe notamment par la revitalisation des réseaux d'anciens «DJCistes» et le développement de partenariats auprès des entreprises.

Parmi les propositions du rapport, laquelle vous semble prioritaire ?

La proposition prioritaire est indéniablement celle qui concerne la création d'un Comité d'orientation et de coordination. Il s'agit d'y réunir tous les Directeurs de Centres DJCE ainsi que quelques praticiens avocats et juristes d'entreprise afin de dégager les synergies que j'évoquais précédemment. Le Comité est destiné à être la courroie organe de cohérence qui fera non seulement le lien entre les onze Centres mais aussi

avec la FNDE (Fédération Nationale du Droit de l'Entreprise) et l'ANDJCE (Association Nationale des diplômés DJCE).

Le Comité agira notamment au niveau des programmes pour redéfinir le tronc commun des enseignements et la place donnée aux enseignements nouveaux ou «relookés», ou par exemple pour bâtir très concrètement une bibliothèque de cas à l'usage des Centres.

Les DJCE disposent-ils selon vous de moyens financiers et humains suffisants pour mettre en œuvre ces propositions ?

La Commission a consacré un volet important aux aspects financiers lesquels constituent effectivement une dimension qu'il n'est pas possible d'éluder dès lors que l'on affiche des ambitions dans un environnement concurrentiel. La réorganisation, sous l'égide de la FNDE, telle que proposée par la Commission, va permettre la mise en place progressive des structures qui vont drainer les financements nécessaires aux Centres DJCE. Les ressources humaines existent. La question réside seulement dans leur organisation. Songez, par exemple, aux milliers de diplômés du DJCE qui, au fil des promotions, sont venus irriguer les

cabinets d'avocats et les fonctions juridiques d'entreprise. Il y a là un réservoir considérable prêt à se mobiliser.

Le rapport préconise de développer les partenariats avec le monde de l'entreprise, notamment en «renouant des liens véritables avec l'AFJE». En quel sens, pouvez-vous développer ?

L'entreprise est le point d'aboutissement de la démarche DJCE. Il s'agit bien de former des professionnels rompus aux droits de l'entreprise ; qu'ils soient avocats ou juristes d'entreprise.

L'entreprise est donc l'objet mais elle est aussi le client ou l'employeur. Il est naturel qu'elle devienne, davantage qu'aujourd'hui, le partenaire. Il s'agit là encore de rapprocher l'université du monde des affaires et de tisser les liens de «cross fertilization». Les entreprises

Rapprocher l'université du monde des affaires et tisser des liens de «cross fertilization».

sont de plus en plus à la recherche de ces partenariats qu'il faut nouer, et surtout nourrir. L'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE) qui regroupe aujourd'hui près de 4 000 juristes appartenant à plusieurs centaines d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs est certainement en mesure de développer avec la FNDE un plan d'action destiné à permettre la mise en place de tels partenariats.

Quel a été l'accueil de ce rapport par la FNDE et les DJCE ? Les propositions du rapport sont-elles susceptibles d'être reprises dans leur ensemble ?

L'accueil est bon. J'ai eu le plaisir de constater que les onze Directeurs de Centres DJCE ont accepté de signer sans hésiter la Charte élaborée par la Commission et qui désormais les unit autour des dix grands principes fédérateurs qui soutiennent les recommandations du rapport. De son côté, Jacques Raynard a d'ores et déjà convié les Directeurs de Centre à se réunir prochainement afin de constituer le Comité d'orientation, instrument central et essentiel du programme de réformes à mettre en œuvre.

Propos recueillis par Aurélie Guille